Image not found or type unknown

annulation de la décision implicite de rejet de titre de séjour

Par **MAZy**, le **05/02/2019** à **11:29**

bonjour

j'ai presque 14 ans en France,aprés plusieurs mois d'attente j'ai attaqué la décision implicite par laquelle le préfet a rejeté ma demande de régularisation

le TA annulé cette décision parceque elle est entachée d'érreur et illégale ,mais il n'a pas ordonner au préfet de me délivrer un titre de séjour

que faire maintenant?

merci

Par **Visiteur**, le **05/02/2019** à **11:44**

Bonjour,

en 2016 vous écriviez ceci... "voilà ça fait maintenant 18ans que je suis locataire "... on est loin de "j'ai presque 14 ans en France" non ?

Par **MAZy**, le **06/02/2019** à **11:37**

bonjour

vous me prenez pour un menteur

vous etes là pour critiquer les gens et non pour donner des réponses concrêtes

18 ans c'est un autre sujet et c'est pour une autre personne

donc arrêtez de commenter,

Par **youris**, le **06/02/2019** à **11:57**

bonjour,

les personnes qui veulent vous répondre, ont le droit de lire vos précédents messages pour avoir connaissances de renseignements complémentaires.

si le même pseudo est utilisé pour décrire la situation de personnes différentes, cela devient compliqué et il est normal de poser quelques questions pour donner une réponse pertinente.

je rappelle que ce sont des bénévoles qui répondent aux questions et ce site n'a pas vocation à remplacer les consultations d'avocats.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés